

DÉCRYPTER LES ENJEUX DU ZÉRO ARTIFICIALISATION NETTE DES SOLS

S'approprier le ZAN dans ses différentes dimensions

1 JOUR, 7 HEURES

URBANISME ET
BÂTIMENT

CODE :
MUA74

Objectifs de la formation

Elaborer une stratégie ZAN pour la décennie à venir

Cerner les enjeux fonciers et économiques du ZAN sur le long terme

Être en capacité de mettre en place les outils permettant d'atteindre le ZAN

Parmi nos formateurs

- CAMUS Céline
Avocate,
- PERRINEAU Benoît
Responsable du pôle Aménagement / Urbanisme / Environnement,
CABINET EARTH AVOCATS

Public concernés

- DGS ; Directeur ; Chargé de mission en charge de la planification, du foncier, et de l'urbanisme ; Elus ; Aménageurs du secteur public et privé

Critères d'admission

- Cette formation entre dans le champ d'application des dispositions relatives à la formation professionnelle continue car considérée comme une action d'adaptation et de développement des compétences des salariés.

Prérequis

- Aucun prérequis n'est nécessaire

Tarifs

- Communes < 20 000 habitants (ou élus) : Tarif Classe virtuelle : 695,00 €HT
- Communes < 20 000 habitants (ou élus) : Tarif Présentiel : 760,00 €HT
- Communes > 20 000 habitants (ou autres établissements) : Tarif Classe virtuelle : 895,00 €HT
- Communes > 20 000 habitants (ou autres établissements) : Tarif Présentiel : 960,00 €HT

L'objectif Zéro Artificialisation Nette des sols, initialement inscrit dans le Plan Biodiversité, prend désormais toute sa place dans la Loi climat et résilience. En effet, l'artificialisation des sols a contribué à dégrader notre environnement, comme notamment la contribution au réchauffement climatique, perte de la biodiversité, amplification des risques inondations. Face à l'urgence climatique, il était donc primordial d'inverser la tendance.

Mais que dit la Loi Climat et résilience, les décrets qui en découlent ? Comment situer le ZAN dans les documents d'urbanisme ? Que modifier ? C'est ce que vous apprendrez dans cette formation avec notre expert en droit de l'urbanisme

Enjeux et contexte du ZAN (Zéro Artificialisation Nette)

- Distinguer les notions liées au ZAN : la notion d'artificialisation, la notion d'artificialisation nette
- La notion de renaturation
- Définir les notions de consommation des espaces : naturels, agricoles et forestiers
- Décrypter la nomenclature des décrets
- Identifier les évolutions réglementaires : les dispositifs existants et à venir

ATELIER Le nuage de mots

- A travers un générateur de nuages de mot, les stagiaires définissent la notion de ZAN

Quelle place pour le ZAN dans les documents d'urbanisme ?

- Le ZAN: un objectif territorialisé
- Quelles sont les échéances de mise en place du ZAN
- Identifier les mesures à prendre en compte en faveur de la sobriété foncière
- Identifier le rôle du SRADDET
- Intégrer l'approche intégratrice du SCOT
- Focus sur le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi)

ATELIER Réflexion collective sur l'articulation entre le ZAN et la sobriété foncière

Appréhender l'impact de l'artificialisation des sols sur les activités économiques

- Quel encadrement des équipements de logistiques
- Intégrer le principe général d'interdiction de toute autorisation d'exploitation commerciale qui engendrerait une artificialisation
- Définir les zones d'activités économiques

Identifier les outils d'observation et de suivi

- Quelles sont les missions de l'observatoire national de l'artificialisation des sols
- Les friches : une opportunité pour atteindre les objectifs du ZAN

ILLUSTRATION Exemples présentés par l'intervenant

Mettre en place une stratégie foncière adaptée à son territoire

- Appréhender les enjeux de la densification
- La renaturation : un pilier des territoires durables
- Présenter le rôle des documents de l'urbanisme et des stratégies foncières
- Choisir une gouvernance appropriée pour atteindre les objectifs du ZAN

- Les stagiaires sont invités à réfléchir à la mise en place d'une stratégie adaptée à leur collectivité permettant d'atteindre les objectifs ZAN, avec l'appui du formateur

Evaluation des acquis en fin de journée

Dates

Bordeaux	Classe virtuelle	Lyon	Marseille	Nantes	Paris
01/07/2025	01/07/2025	01/07/2025	01/07/2025	01/07/2025	24/09/2025
03/12/2025	24/09/2025 03/12/2025	03/12/2025	03/12/2025	03/12/2025	

Modalités pédagogiques, d'évaluation et techniques

■ Modalités pédagogiques:

Pour les formations synchrones-présentiel ou classes virtuelles (formations à distance, en direct), les stages sont limités, dans la mesure du possible, à une douzaine de participants, et cherchent à respecter un équilibre entre théorie et pratique. Chaque fois que cela est possible et pertinent, des études de cas, des mises en pratique ou en situation, des exercices sont proposées aux stagiaires, permettant ainsi de valider les acquis au cours de la formation. Les stagiaires peuvent interagir avec le formateur ou les autres participants tout au long de la formation, y compris sur les classes virtuelles durant lesquelles le formateur, comme en présentiel peut distribuer des documents tout au long de la formation via la plateforme. Un questionnaire préalable dit 'questionnaire pédagogique' est envoyé aux participants pour recueillir leurs besoins et attentes spécifiques. Il est transmis aux intervenant(e)s avant la formation, leur permettant de s'adapter aux publics. Pour les formations en E-learning (formations à distance, asynchrones), le stagiaire peut suivre la formation à son rythme, quand il le souhaite. L'expérience alterne des vidéos de contenu et des activités pédagogiques de type quizz permettant de tester et de valider ses acquis tout au long du parcours. Des fiches mémos reprenant l'essentiel de la formation sont téléchargeables. La présence d'un forum de discussion permet un accompagnement pédagogique personnalisé. Un quizz de validation des acquis clôture chaque parcours. Enfin, le blended-learning est un parcours alternant présentiel, classes virtuelles et/ou e-learning.

■ Modalités d'évaluation:

Toute formation se clôture par une évaluation à chaud de la satisfaction du stagiaire sur le déroulement, l'organisation et les activités pédagogiques de la formation. Les intervenant(e)s évaluent également la session. La validation des acquis se fait en contrôle continu tout au long des parcours, via les exercices proposés. Sur certaines formations, une validation formelle des acquis peut se faire via un examen ou un QCM en fin de parcours. Une auto-évaluation des acquis pré et post formation est effectuée en ligne afin de permettre à chaque participant de mesurer sa progression à l'issue de la formation. Une évaluation à froid systématique sera effectuée à 6 mois et 12 mois pour s'assurer de l'ancrage des acquis et du transfert de compétences en situation professionnelle, soit par téléphone soit par questionnaire en ligne.

■ Modalités techniques FOAD:

Les parcours sont accessibles depuis un simple lien web, envoyé par Email aux stagiaires. L'accès au module de E-learning se fait via la plateforme 360Learning. La durée d'accès au module se déclenche à partir de la réception de l'invitation de connexion. L'accès aux classes virtuelles se fait via la plateforme Teams. Le(a) stagiaire reçoit une invitation en amont de la session lui permettant de se connecter via un lien. Pour une bonne utilisation des fonctionnalités multimédia, vous devez disposer d'un poste informatique équipé d'une carte son et d'un dispositif vous permettant d'écouter du son (enceintes ou casque). En ce qui concerne la classe virtuelle, d'un microphone (éventuellement intégré au casque audio ou à la webcam), et éventuellement d'une webcam qui permettra aux autres participants et au formateur de vous voir. En cas de difficulté technique, le(a) stagiaire pourra contacter la hotline au 01 70 72 25 81, entre 9h et 17h ou par mail au logistiqueformations@infopro-digital.com et la prise en compte de la demande se fera dans les 48h.